

Compte rendu du conseil municipal
Du mardi 24 octobre 2017 - Salle de la mairie à 20 H 30

Date de convocation : 16 octobre 2017

Ordre du jour :

- formation personnel communal (BPJEPS mention loisirs tous publics),
 - convention d'adhésion au service de médecine préventive,
 - Travaux de réhabilitation d'un bâtiment : missions contrôle technique et SPS,
 - licence IV de débit de boissons (bar des sports),
 - SA HLM France Loire : demande de garantie d'emprunt,
 - Rapport d'activité 2016 du SI des chemins d'Ygrande,
 - Informations et questions diverses.
-

Présents : M OLIVIER François, maire, M BOIRE Jean, Mes AUZELLE Bernadette et BOUNAB Agnès, adjoints, Mme OLIVIER Brigitte, MM AUCLAIR Didier, JUNIET François, FAUCONNIER Eric, Mmes MAZE Myriam, BUSSIERE Elisabeth, MM BOROWIAK Rémi, DENIS Gilles, Mmes BRETON Martine et LAMOUREUX Nicole, conseillers municipaux.

Excusé : M LACROIX Jacques qui a donné pouvoir à Mme BOUNAB Agnès.

Secrétaire de séance : M JUNIET François.

Procès-verbal de la séance précédente

Il est adopté après lecture.

Mme BRETON Martine donne lecture d'un courrier des conseillers municipaux de l'opposition (M DENIS Gilles et elle-même) qui sera inséré dans le procès-verbal de la réunion de ce jour.

Ensuite, le conseil municipal passe à l'ordre du jour.

DEL 27/2017 Objet : formation personnel communal : BPJEPS mention loisirs tous publics.

Monsieur le Maire rappelle qu'un adjoint technique est mis à disposition de l'association centre de loisirs pendant les périodes d'ouverture du centre de loisirs.

Pour assurer le poste de direction, l'agent doit suivre la formation pour l'obtention du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et des sports (BPJEPS), mention loisirs tous publics.

L'objectif est de former cet agent au métier d'animateur qui pourra prendre la direction du centre de loisirs pendant le temps de mise à disposition.

La ligue de l'enseignement met en place cette formation qui se déroulera du 23 novembre 2017 au 29 mars 2019 pour un montant de 5 775 €.

Le maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la prise en charge de cette dépense au budget communal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- décide que la somme de 5 775 € relative à la prise en charge des frais de formation BPJEPS, sera inscrite au budget communal,
 - autorise Monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires relatifs à ce dossier avec La Ligue de l'enseignement de l'Allier.
-

DEL28/2017 Objet : convention d'adhésion au service médecine préventive.

Monsieur le Maire indique que la convention d'adhésion, du 26 décembre 2007, au service de médecine préventive du centre de gestion de la fonction publique territoriale est dénoncée afin de la remettre à jour s'agissant des modalités d'intervention.

Après avoir pris connaissance des termes de celle-ci, le conseil municipal :

- autorise le maire à signer la convention avec Monsieur Le Président du Centre de Gestion de la F.P.T. de l'Allier,
- s'engage à inscrire au budget, chaque année, la participation financière demandée par le centre de gestion, et calculée forfaitairement en fonction du nombre de personnes convoquées (en 2017 : 56 €/convocation).

DEL 29/2017 Objet : travaux de réhabilitation de bâtiment : missions contrôle technique et SPS.

Dans le cadre des travaux de réhabilitation du bâtiment situé au

« N° 1 Avenue Henri Pontet » en pôle médical (rez-de-chaussée) et en maison du patrimoine (1^{er} étage), le maire rappelle que la commune a procédé à une consultation pour les missions :

1- contrôle technique comprenant :

- L : solidité des ouvrages et éléments d'équipements indissociables,
- LE relative à la solidité des existants,
- SEI relative à la sécurité des personnes dans les ERP et IGH,
- PS : sécurité des personnes dans les constructions en cas de séisme,
- Hand-ERP : accessibilité des établissements recevant du public avec établissement de l'attestation d'accessibilité aux personnes handicapées et vérification initiale des installations électriques

et 2- SPS (coordination sécurité protection santé).

Il présente les offres reçues et propose de retenir :

- **mission contrôle technique** :

APAVE

6 Rue Marcel Buisson

03100 MONTLUCON

pour un montant HT de 3 600 € soit 4 320 € TTC.

- **mission SPS** :

S A 3 E

Coordination Sécurité Santé

03120 LE BREUIL

pour un montant HT de 1 434 € soit 1 720,80 TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide les propositions de monsieur le maire et lui donne tout pouvoir pour signer tout document à intervenir.

Licence IV de débit de boissons (bar des sports)

Le maire indique que ce bar sis « 11, Place de l'Eglise » est en liquidation judiciaire et que la licence IV de débit de boissons est en vente 2 500 €.

Si la commune souhaite l'acquérir, il y a lieu de faire parvenir une proposition à Maître Pascal RAYNAUD, mandataire judiciaire.

Le maire demande au conseil municipal de se prononcer sur cette acquisition.

Après discussion, il a été décidé de ne pas donner suite dans l'immédiat.

DEL 30/2017 Objet : garantie d'emprunt à hauteur de 60% contracté par France Loire auprès de la caisse des dépôts pour travaux de réhabilitation de logements situés « 41 Rue Gabriel Péri », « 6 Place Louis Ganne » et « 9 Place de l'Eglise » (travaux de remplacement des menuiseries et ravalement de façades).

Le Conseil Municipal :

Vu le dossier présenté par Monsieur le maire :

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L2252-1 et L2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 2298 du Code Civil ;

Vu le Contrat de Prêt N° 67763 en annexe signé entre :

SOCIETE ANONYME D'HLM FRANCE LOIRE ci-après l'emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations ;

DELIBERE

Article 1 :

L'assemblée délibérante de COMMUNE DE BUXIERES-LES-MINES accorde sa garantie à hauteur de 60,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 60 300,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 67763 constitué de 1 Ligne (s) du Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 :

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

DEL31/2017 Objet : rapport d'activité 2016 du syndicat mixte de création et d'entretien des chemins des communes de la région de Bourbon l'Archambault de 03160 YGRANDE.

M AUCLAIR Didier, délégué, présente à l'assemblée le rapport d'activité 2016 dudit syndicat

Le conseil municipal prend acte de la présentation de ce document qui est consultable au secrétariat de mairie.

Questions et informations diverses

TRAVAUX

Le maire donne les montants des devis réceptionnés relatifs aux prévisions de travaux :

➤ **Aménagement de sécurité « Rue du 8 Mai 1945 » (école maternelle)**

- une paire de coussins berlinois y compris signalisation horizontale : 2 000 € + panneaux + imprévus
= 3 900 € HT soit 4 664,40 € TTC.

Pour la réalisation de ces travaux qui sont situés en agglomération, il est nécessaire d'avoir l'accord des services de l'UTT Cérilly-Bourbon.

➤ **Aménagement accès cimetière**

- dépose de bordures existantes, fourniture et pose de caniveaux, réalisation d'un muret en pierres et aménagement divers : 5 700 € HT soit 6 817,20 € TTC

➤ **Panneaux d'indication**

9 panneaux « FAM La Roseraie » (en remplacement de ceux indiquant La Maison de Retraite et ou « La Buissonnière » : 669,09 HT soit 802,91 € TTC

REHABILITATION LOGEMENT en pôle médical et maison du patrimoine

L'architecte a réalisé le diagnostic qui a pour but d'apprécier l'état de conservation du bâti, de vérifier les capacités portantes des différents planchers et charpentes ainsi que d'identifier les ouvrages de structure à conserver ou à démolir.

Fin octobre, l'architecte devrait présenter l'étude d'avant-projet.

Ensuite, le permis de construire sera déposé et la consultation des entreprises sera lancée.

FINANCEMENT à ce jour

POLE MEDICAL		MAISON DU PATRIMOINE	
DEPENSES PREVISIONNELLES	384 000 €	RECETTES	336 000 €
RECETTES		RECETTES	
DETR (arrêté du 21 09 2017)	172 800 €	DETR : à demander après signature des marchés de travaux et validation du plan de financement	?
		ETAT FSIL : contrat ruralité (arrêté du 30 août 2017)	117 600 €
DEPARTEMENT TRAVAUX Globalisation sur 2 ans (sur 600 000 € de travaux : 180 000 € de subvention)	96 000 € SUR.....	DEPARTEMENT LE BATI Accord de principe Accord définitif après signature des marchés de travaux	84 000 €
REGION en attente	38 400 €	REGION (commission du 18 mai 2017)	5 000 €

JAZZ DANS LE BOCAGE

Le festival Jazz dans le bocage débutera le 4 mai 2018 à TRONGET.

Un concert est prévu à l'ensemble municipal de Buxières-les-Mines le samedi 5 mai 2018.

RYTHMES SCOLAIRES

Les parents d'élèves ont lancé une enquête auprès des familles pour connaître leur avis sur la semaine de 4 jours ou le maintien des 4 jours ½ à partir de la rentrée scolaire de septembre 2018.

Le conseil d'école du 7 novembre prochain communiquera le résultat de l'enquête.

Le conseil municipal délibérera ensuite, si nécessaire.

ECLAIRAGE PUBLIC

L'éclairage public sera interrompu sur l'ensemble du territoire communal, hameaux compris **de 22 h 30 à 6 H 00**. Un arrêté municipal validera pour la mise en place.

SIEST

Mme MAZE Myriam, déléguée, informe qu'à la dernière réunion, il a été annoncé qu'il n'y aurait pas d'augmentation de la cotisation en 2018. La participation pour la piscine de Cosne d'Allier n'a pas été évoquée.

Plus aucun membre ne demandant la parole, la séance est levée à 22 H 00.

Le Maire,
OLIVIER François,



(Handwritten signature of Olivier François)

Madame Martine BRETON - Monsieur Gilles DENIS
Conseillers municipaux de l'opposition

A Monsieur le Maire et Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux de la majorité de Buxières-Les-Mines

Nous représentons l'opposition municipale après avoir été élus par 35 % des électrices et électeurs Buxiérois, soutenant ainsi les propositions de notre programme.

Aujourd'hui nous tenons à dénoncer le comportement de la majorité municipale à notre égard.

Nous sommes en effet privés des débats préalables qui nous permettraient d'être informés des projets et avoir connaissance du contenu des dossiers avant leur passage au conseil municipal.

Nous rappelons également que depuis 2014 toutes nos propositions ont été rejetées sans véritable discussion sur le fond.

Dernièrement, c'est par le journal La Montagne du 8 Octobre 2017 que nous avons appris la visite du sous-préfet, venu rencontrer les « élus ». Pour quelle raison avons-nous été écartés de cette rencontre officielle qui s'adressait également aux élus de l'opposition ?

Nous laissons juge les Buxiérois sur votre façon d'agir.

A Buxières-les-Mines,
Le 18 Octobre 2017

Martine BRETON



Gilles DENIS

